

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2008071**

**Signataire : MG/MD**

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association "Seniors d'Aubervilliers"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°85 du 29/03/2008,

Vu les statuts de l'association « Seniors d'Aubervilliers » et plus particulièrement le titre III, article 9, indiquant la composition du conseil d'administration,

Considérant que c'est par erreur d'interprétation de l'article 9 que 3 personnalités civiles ont été désignées pour représenter le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de désigner 6 membres élus par le conseil municipal pour la durée de leur mandat,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain Tous Ensemble pour Aubervilliers ", " Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

**DELIBERE :**

Article un : Modifie 3 désignations du 29 mars 2008 du fait qu'il ne s'agissait pas d'élu et désigne :

- Monsieur Ugo LANTERNIER
- Madame Annike KELEBE
- Monsieur Dario MALEME

Article 2 : Maintient les désignations suivantes

- Madame Christine RATZEL TOGO
- Madame Malika AHMED
- Madame Odile FOURNIER

Le maire ou le maire-adjoint chargé des personnes âgées, madame Véronique HAMMACHE, étant membre de droit également.

le Maire  
J. SALVATOR